



## **Réforme de l'OMS**

### **Journées mondiales de la santé**

#### **Rapport du Directeur général**

#### **INTRODUCTION**

1. Lors de la Soixante-Treizième Assemblée mondiale de la Santé, les États Membres ont demandé au Secrétariat de tenir des consultations informelles et d'envisager un processus plus structuré pour célébrer les « journées mondiales de la santé » (journées, semaines, mois, années et décennies mondiaux désignés en lien avec la santé).<sup>1</sup> Ce point devrait être examiné sur la base de l'analyse de cette question préparée par le Secrétariat dans le document A73/19, qui dresse un inventaire des journées mondiales de la santé et fournit une évaluation de leur efficacité assortie d'un examen d'éventuelles solutions de substitution à de tels événements. Un premier rapport, préparé par le Secrétariat pour le Conseil exécutif lors de sa cent quarante-quatrième session, en 2019, a analysé les mandats et les pratiques actuelles, la raison d'être et les objectifs de ces journées, et a fourni une synthèse des journées, semaines, années et décennies mondiales liées à la santé à l'OMS et dans le système des Nations Unies.<sup>2</sup> Ce premier rapport faisait également une analyse préliminaire de l'évaluation, des coûts, de l'impact, des critères possibles et de la voie à suivre si le Conseil exécutif décidait de suivre et d'évaluer la question plus en profondeur.

#### **RECOMMANDATIONS SUR LA VOIE À SUIVRE**

2. Au regard de l'examen interne réalisé par le Secrétariat et de ce qui s'est fait par le passé, il apparaît qu'il n'existe à l'OMS aucun cadre logique pour établir et revoir les journées mondiales de la santé. Une solution possible pour combler cette lacune et faciliter la hiérarchisation des thèmes essentiels pour la santé mondiale consisterait à établir un lien entre les journées mondiales de la santé et le programme général de travail de l'OMS. Dans cette optique, il faudrait identifier des critères clairs pour les propositions de nouvelles journées mondiales de la santé et l'examen des journées existantes, et préciser également les attentes des États Membres et des partenaires, y compris les organismes du système des Nations Unies et les autres organisations intergouvernementales, quant au soutien technique et à l'appui en matière de communication que le Secrétariat serait appelé à fournir.

---

<sup>1</sup> Voir les procès-verbaux de la Soixante-Treizième Assemblée mondiale de la Santé, première et deuxième séances de la Commission B, section 2 (en anglais seulement).

<sup>2</sup> Document EB144/39 Rev.1.

3. Il est proposé que la décision d'établir une journée mondiale de la santé soit prise systématiquement au travers d'un processus consultatif en vertu duquel toute proposition de nouvelle journée serait soumise au Conseil exécutif lors de sa session de janvier. De telles propositions feraient l'objet d'un débat entre les sessions avant qu'une décision finale ne soit prise par l'Assemblée de la Santé.

### **MESURES À PRENDRE PAR LE CONSEIL EXÉCUTIF**

4. Le Conseil exécutif est invité à prendre note du rapport et à fournir des orientations à propos des questions suivantes :

- Convient-il d'établir un lien entre les journées mondiales de la santé et le programme général de travail de l'OMS ?
- Les propositions visant à établir des journées mondiales de la santé devraient-elles faire l'objet d'une décision au travers d'un processus consultatif qui débiterait par la présentation d'une proposition à la session de janvier du Conseil exécutif et se poursuivrait par un examen en bonne et due forme entre les sessions avant que l'Assemblée de la Santé prenne la décision finale ?
- Le Secrétariat, en concertation avec les États Membres et les partenaires, devrait-il organiser des consultations informelles avant la Soixante-Quatorzième Assemblée de la Santé dans le but de lui soumettre une liste de critères pour l'établissement de nouvelles journées mondiales de la santé et l'examen des journées existantes et de recenser les attentes quant à l'appui que le Secrétariat devrait fournir ?

= = =